

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UN RÉSEAU WIFI -TOURSIME

ENTRE LE SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

ET LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Entre

D'une part,

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, représenté par son Président, Bernard PILLEFER, sis place de la République, 41020 Blois cedex,

Désigné ci-après « Val de Loire Numérique », ou « le Syndicat »,

Et d'autre part,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 – 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 octobre 2019 (CPR n°19.09.27.80), ci-après dénommée « La Région ».,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu la délibération en date du 20 février 2015 portant adhésion de la Région au Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique,

Vu la délibération relative au constat de l'insuffisance de l'initiative privée propre à satisfaire les besoins des utilisateurs finals, consistant dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hot spot wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, en date du 5 octobre 2018,

Vu la délibération de la Région Centre-Val de Loire, en date du 16 octobre 2019, confiant à Val de Loire Numérique la gestion du versement, à un gestionnaire de site, des subventions allouées par la Région, selon les modalités définies par convention, au titre de sa participation à la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hot spot wifi et dans l'exploitation d'un portail captif permettant aux usagers de se connecter au service d'accès à internet gratuit,

Vu la délibération DAP n°19.02.01 du 25 avril 2019 approuvant la Nouvelle étape de la Stratégie Numérique « Le Numérique au service des habitants et des citoyens »,

Vu la délibération DAP n°17.02.10 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la Stratégie Numérique régionale,

Vu la délibération DAP n° 15.02.01 du 15 avril 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu Le budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente régionale,

Vu l'avis favorable émis par la commission « Aménagement du Territoire, Numérique, Politique de la Ville et Développement Rural » lors de sa réunion du mercredi 2 octobre 2019.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article L.1425-1 I alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements et donc le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, ne peuvent fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté **une insuffisance d'initiatives privées** propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques.

Dans ce contexte, le syndicat a donc publié sur son site internet et au BOAMP le **15 juin 2018**, un **appel à manifestation d'intentions** ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques, consistant principalement dans la fourniture au public, et notamment des touristes, d'un service d'accès à internet gratuit par hot spots Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

L'infructuosité de cet appel public à manifestation d'intentions et donc l'insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals a été constatée par **délibération du conseil syndical en date du 2 octobre 2018** et a été transmis à l'ARCEP.

Ce projet s'inscrit dans une vision ambitieuse : permettre à un touriste de s'identifier une seule fois sur le réseau avec une reconnexion automatique sur chaque site membre du réseau. Ce réseau servira également de support à des services de deux natures :

- Créer des outils d'aide à la décision basée sur les données du réseau, notamment afin de mieux comprendre les flux touristiques et adapter la stratégie locale d'attractivité,
- Utiliser le réseau comme média auprès des utilisateurs.

Afin d'atteindre ces objectifs, les rôles des différents acteurs du projet ont été définis comme tel :

- La maîtrise d'ouvrage technique et le passage des marchés sont sous le pilotage du SMO,
- La déclinaison stratégique, la définition des objectifs et du périmètre du futur réseau Wifi touristique territorial sont du ressort des collectivités partenaires.

C'est donc dans ce contexte que le SMO Val de Loire Numérique a décidé de **fournir, déployer et mettre en service du matériel Wifi pour équiper les lieux touristiques cibles**. Ce premier appel d'offres, base du projet, porte sur la mise en place d'un réseau WIFI sur les territoires des départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Il s'agit d'un accord-cadre monoattributaire à bons de commandes conclu pour une durée de quatre (4) ans. Ce marché a été signé par le SMO avec la société QOS TELECOM, le **11 avril 2019**.

Un second appel d'offres sera lancé au second semestre 2019 : il concernera le déploiement d'une base de données et de moteurs de traitement (serveurs, géolocalisation, Big data, offres touristiques, analyse des touristes, ...).

EN CONSÉQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de fixer, d'une part, les modalités de la programmation technique des investissements relatifs à la mise en place d'un réseau wifi sur le territoire des Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire et d'autre part, les modalités financières de la participation de la Région relatives à ces investissements.

Article 2 – Durée

La présente convention est établie pour une période allant de sa date de signature au 01/02/2022

Elle consacre l'engagement irrévocable de participation de la Région au Programme Pluriannuel d'Investissement porté par Val de Loire Numérique.

Article 3 – Programmation technique

3.1 - les missions du Syndicat dans le cadre de la mise en place du réseau wifi

Dans le cadre du marché 2018-1 relatif à la mise en place d'un réseau wifi touristique territorial sur le périmètre du Syndicat mixte Val de Loire Numérique, attribué à la société QOS TELECOM, le SMO assure les missions suivantes, pour chaque site d'implantation :

- La fourniture, l'installation, la configuration et le raccordement pour chaque site de l'ensemble des équipements actifs (point d'accès WiFi, routeurs, contrôleurs, commutateurs...) et passifs (câblage, armoires techniques, alimentation électrique, injecteurs, accessoires de fixations, prises électriques, etc...) nécessaires à la mise en place de la solution WIFI,
- L'exploitation des installations WiFi des sites touristiques, leur maintien en conditions opérationnelles et l'infogérance associée,
- La fourniture, l'installation et la configuration de l'infrastructure centralisée (serveurs, routeurs, commutateurs, logiciels associés...) nécessaires à la mise en place de la solution wifi, du stockage et du traitement de la donnée,
- L'exploitation et l'hébergement de l'infrastructure centralisée, son maintien en conditions opérationnelles et l'infogérance associée,
- La mise en place et l'exploitation d'un portail captif hébergé sur l'infrastructure centralisée permettant aux usagers de se connecter,

- La fourniture, la mise en service et le transfert de compétences de l'ensemble des équipements actifs (point d'accès WiFi, routeurs, contrôleurs, commutateurs...) et passifs (câblage, valises de transport, accessoires de fixations, etc...) nécessaires à la mise en place de la solution événementielle,
- Une offre de service d'exploitation ponctuelle associée à la solution événementielle.

3.2 les dépenses subventionnées par la Région

- L'infrastructure centralisée,
- Les études de sites et la fourniture et l'installation des équipements sur les sites touristiques, regroupés selon la typologie définie à l'article 3.2.1.

3.2.1 les catégories de site

1. Petit site touristique	2. Moyen site touristique	3. Grand site touristique	4. Cœur de Ville Touristique	5. Hotellerie de plein air	6. hébergements meublés & chambres d'hôtes
Sites touristiques de 5 000 à 10 000 visiteurs/ Offices de tourisme (y compris bureau d'information touristique) / Aires de Camping-Car/ Caves touristiques et maisons des vins/ Gites de groupes/ golfs	Sites touristiques de 10 000 à 50 000 visiteurs	Sites touristiques de plus de 50 000 visiteurs	Ø Communes ayant un site de plus de 5 000 visiteurs, Ø Communes disposant du label Ville d'art et d'histoire ou classé tourisme Ø Communes accueillant des spectacles ou manifestations qui reçoivent plus de 10 000 visiteurs, Ø Communes proposant des visites de villes ou de villages,	Hôtellerie de plein air de 3 étoiles avec + de 75 emplacements /4 étoiles/5 étoiles) / villages vacances et résidences de tourisme (ceux classés uniquement - classement national Atout France)	meublés et chambres d'hôtes (uniquement si classés ou labellisés) / hôtels (classement + 2 étoiles et +)

3.2.2 Sites financés par la Région

La liste des sites touristiques financée par la Région est définie en annexe 1. Elle pourra être révisée par simple demande écrite de la Région, dans la limite du plafond défini à l'article 4.1.

3.2.3 le financement public par catégorie de site

	catégorie de sites	Région	Départements	EPCI	Gestionnaire de sites
41	1	25%	25%	25%	25%
	2	30%	30%	20%	20%
	3	20%	20%	20%	40%
	4	30%	50%	20%	0%
	5	20%	20%	20%	40%
	6	25%	25%	0%	50%
37	1	25%	20%	20%	35%
	2	30%	20%	20%	30%
	3	20%	20%	20%	40%
	4	30%	20%	20%	30%
	5	20%	20%	20%	40%
	6	25%	0%	0%	75%

3.2.4 plafonnement de la dépense subventionnable

La dépense subventionnable ne pourra excéder les plafonds suivant par catégorie de sites :

catégorie de site	Plafond dépense subventionnable HT
1	3 300 €
2	5 000 €
3	17 500 €
4	17 500 €
5	14 000 €
6	300 €

Article 4 – Programmation financière

4.1 Coût global prévisionnel de l'opération

Le coût global du projet sur les deux Départements est constitué :

- des montants des études, de l'installation et l'acquisition des équipements wifi sur les sites touristiques définis à l'article 3.2 : 4 078 000 €,
- de l'infrastructure centralisée : 300 000 €, financée à hauteur d'un tiers chacun par la Région-Centre Val de Loire, le Département du Loir-et-Cher et le Département d'Indre-et-Loire.

Les parties de la présente convention actent un plafond de contribution de la Région à hauteur de **650 000 €** à verser au Syndicat dont 400 000 € au titre du Loir-et-Cher et 250 000 € au titre de l'Indre-et-Loire.

La Région participera au financement de l'opération, aux côtés d'autres financeurs dans la limite du montant indiqué à l'article 4.1 de la présente convention.

4.2 Modalités de versement des participations

Département	2019	2020	2021	Total
37	135 000	115 000	0	250 000
41	135 000	200 000	65 000	400 000

A la signature de la convention, le Syndicat émettra un titre de recette auprès de la Région au titre de sa participation. Les participations suivantes seront versées sur émission d'un titre de recette.

Le versement de ce cofinancement s'effectuera par virement administratif à l'ordre du compte ouvert au nom de Val de Loire Numérique :

Paierie Départementale de Loir-et-Cher

RIB 30001 00208 C411 0000000 52

En application des articles L.1425-1 du CGCT et L.5722-11 du code général des collectivités territoriales, les participations financières de la Région versées à Val de Loire Numérique constituent des fonds de concours. Dans la mesure où ces fonds de concours sont spécifiquement affectés à la réalisation du programme d'investissement pour la mise en place d'un réseau wifi, la Région pourra inscrire sa participation financière prévue à la présente convention dans ses dépenses d'investissement, au compte 204 (« Subventions d'équipement versées »). Cette subvention devra être amortie sur la base des durées maximales fixées par la réglementation budgétaire.

Les participations financières versées par la Région à Val de Loire Numérique sont considérées comme des subventions d'équipement et ne sont, de ce fait, pas assujetties à TVA.

Article 5 – Modalités de contrôle

Le Syndicat, en sa qualité de maître d'œuvre dans le cadre de l'exécution de la convention relative à la mise en place d'un réseau wifi touristique territorial sur le périmètre du Syndicat mixte Val de Loire Numérique, est chargé de la bonne affectation des sommes versées par la Région.

À cet effet, *la Région* peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération qu'elle subventionne et faire procéder par ses conseillers à toute vérification sur pièce ou sur place.

Le Syndicat transmettra chaque année un état retraçant la liste des touristiques équipés sur les deux départements.

Article 6 – Désignation des correspondants techniques

La Région désignera un correspondant pour la représenter dans les discussions techniques avec Val de Loire Numérique tout au long du projet. Ces discussions portent sur les études de sites réalisées par le prestataire du marché, l'installation et l'acquisition des équipements wifi.

Article 7 – Devoir d'information

Le Syndicat s'engage à prévenir dans les meilleurs délais *la Région* toute modification importante matérielle, financière, ou technique affectant le projet la concernant.

Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par *la Région* et doit faire l'objet d'un avenant à la présente Convention.

Article 8 – Litiges

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention ressort de la compétence du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 9 – Modifications

Toute modification des termes de la présente convention, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la convention.

Article 10 – Résiliation

Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment, à l'exécution de la présente Convention, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas le bénéficiaire n'a droit qu'à la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action.

La Région peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent.

La Région peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention.

Article 11 - Utilisation de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

Le bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action

Fait à Blois, le

En double exemplaires originaux,

Pour la Région

Pour le Syndicat Mixte Ouvert
Val de Loire Numérique,

Le Président,

Le Président,

Annexe n°1 : liste des sites touristiques pour lesquels la Région s’engage à verser une participation conformément à l’article 3.2

1/ Petit site touristique

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	25%	25%	25%	25%

Liste des sites :

Sites de 5 à 10 000 visiteurs :

- Château de Troussay (Cheverny)
- Château du Moulin (Lassay-sur-Croisne)
- Grotte pétrifiante (Troo)
- Manoir de la Possonnière (Couture-sur-Loir)
- Maison botanique (Boursay)
- Maison des Étangs (Saint-Viatre)
- Musée de mer (Mer)
- Train touristique de la Vallée du Loir (Thoré-la-Rochette)

Golfs :

- Golf de la Bosse (Viévy-le-Raye)
- Golf de la Carte (Valloire-sur-Cisse)
- Golf de Cheverny (Cheverny)

Offices de tourisme : 14 (dont bureaux d’information touristique)

Gites de groupe : 25

Caves touristiques et aires accueil de camping-car : 109

2/ Moyen site touristique

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	30%	30%	20%	20%

Liste des sites :

- Atelier Saint Michel (Controis en Sologne)
- Baignade naturelle (Mont-Près-Chambord)
- Caves des Roches (Montrichard Val de Cher)
- Château de Beauregard (Cellettes)
- Jardin des Plesses Sasnières (Sasnieres)
- Château des Énigmes (Fréteval)
- Château de Fougères-sur-Bièvre (Fougères-sur-Bièvre)
- Château de Selles sur Cher (Selles-sur-Cher)
- Château de Talcy (Talcy)
- Château de Villesavin (Tour-en-Sologne)
- Commanderie des templiers d'Arville (Couëtron-du-Perche)
- Fondation du doute (Blois)
- La Magnanerie (Montrichard Val de Cher)
- Max Vauché (Bracieux)
- Maison de la Loire (Saint-Dyé-sur-Loire)
- Maison de la BD (Blois)
- Musée espace automobile Matra (Romorantin-Lanthenay)
- Musée Musikenfête (Montoire-sur-le-Loir)
- Musée de Vendôme (Vendôme)
- Muséum Histoire naturelle (Blois)
- Parc de loisirs Mon'ti train (les Montils)

3/Grand Site Touristique

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	20%	20%	20%	40%

Liste des sites

- Alméria Parc (Salbris)
- Château royal de Blois (Blois),
- Château de Cheverny (Cheverny),
- Domaine national de Chambord (Chambord)
- Domaine régional de Chaumont-sur-Loire (Chaumont-sur-Loire)
- Maison de la Magie (Blois)
- Fédération française d'équitation (Lamotte-Beuvron)
- Zooparc de Beauval (Saint-Aignan-sur-Cher)

4/ Cœur de ville touristique

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	30%	50%	20%	0%

Liste des communes

- CA Agglopolys : Blois, Cellettes, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Les Montils et Valloire-sur-Cisse
- CA Territoires Vendômois : Couture-sur-Loir, Lavardin, Montoire-sur-le-Loir, Sasnières, Thoré-la-Rochette, Troo, Vendôme, Villiers-sur-Loir ;
- CC Beauce Val de Loire : Suèvres et Talcy
- CC Cœur de Sologne : Chaumont-sur-Tharonne et Lamotte-Beuvron ;
- CC Collines du Perche : Couëtron du Perche et Boursay ;
- CC Grand Chambord : Bracieux, Chambord, Mont-près-Chambord, Saint Dyé sur Loire, Tour-en-Sologne
- CC Perche et Haut Vendômois : Fréteval ;
- CC Romorantinais et Monestois : Romorantin-Lanthenay et Mennetou-sur-Cher
- CC Sologne des Etangs : Saint-Viatre ;
- CC Sologne des Rivières : Salbris ;
- CC Val de Cher Controis : Contres, Fougères-sur-Bièvre, Lassay-sur-Croisne, Montrichard Val de Cher, Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher.

5/ Hôtellerie de plein air :

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	20%	20%	20%	40%

Liste des sites

- Appart'city (Blois)
- Au cœur de Vendôme (Vendôme)
- Camping de l'Amitié (Saint-Lanrent-Nouan),
- Camping de Sologne (Salbris)
- Camping Huttopia Les Châteaux (Bracieux)
- Camping La Grande Sologne (Nouan-le-Fuzelier)
- Camping Tournefeuille (Romorantin-Lanthenay)
- Camping Val de Blois (Vineuil)
- Center parcs Sologne (Chaumont-sur-Tharonne)
- Club Vacancier (La Ferté-Imbault)
- Couleurs du Monde (Faverolles-sur-Cher)

- Domaine de Dugny (Veuzain-sur-Loire)
- Domaine de Seillac (Valloire-sur-Cisse)
- Escale des Chateaux de la Loire (Angé)
- Ferme de Prunay (Valloire-sur-Cisse)
- Ferme de Courcimont (Nouan-le-Fuzelier)
- La Grenouillère (Suèvres)
- La Grande Tortue (Candé-sur-Beuvron)
- Le Château des Marais (Muides-sur-Loire)
- Les Alicourts resort (Pierrefitte-sur-Sauldre)
- Les Cochards (Seigy)
- Les Reclusages (Montoire-sur-le-Loir)
- Les Saules (Cheverny)
- Parc du Val de Loire (Mesland)

6/ Hébergements meublés et chambres d'hôtes

Financement

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	25%	25%	0%	50%

Meublés et chambres d'hôtes : 792 structures

Hôtel : 83 établissements

Annexe n°1 : liste des sites touristiques pour lesquels le Département s'engage à verser une participation conformément à l'article 3.2 au titre de l'Indre-et-Loire

1/ Petit site touristique

Financement

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	25%	20%	20%	35%

Maison de la Loire d'Indre et Loire	Montlouis-sur-Loire	Touraine Est Vallées
Parc et Jardins du château de Valmer	Chançay	Touraine Est Vallées
Château de Jallanges	Vernou-sur-Brenne	Touraine Est Vallées
cave des producteurs	Montlouis-sur-Loire	Touraine Est Vallées
Parc de la Bourdaisière	Montlouis-sur-Loire	Touraine Est Vallées
cave des producteurs	Vouvray	Touraine Est Vallées
Office de tourisme de Montlouis-Vouvray-Touraine Val de Loire	Montlouis-sur-Loire	Touraine Est Vallées
BIT de Vouvray	Vouvray	Touraine Est Vallées
Aire de camping-car	Azay-le-Rideau	Touraine Est Vallées
Gîte de la Vallée des Rois Azay-Le-Rideau	Azay-le-Rideau	Touraine Est Vallées
Golf de la Gloriette	Tours	Tours Métropole Val de Loire
Abbaye de Marmoutier	Tours	Tours Métropole Val de Loire
Accueil camping-car Le Nireva	Villandry	Tours Métropole Val de Loire
Château de Taillé - 54 Rue de Morienne	Fondettes	Tours Métropole Val de Loire
SASP Tours football club	Tours	Tours Métropole Val de Loire
MFR Tours Val de Loire	Tours	Tours Métropole Val de Loire
Espace lavallière hébergement en yourte	Chanceaux-sur-Choisilles	Tours Métropole Val de Loire
Tours-Fondettes agrocampus	Fondettes	Tours Métropole Val de Loire
Maison Familiale Rougemont	Tours	Tours Métropole Val de Loire
Centre Formation Apprentis	Joué-les-Tours	Tours Métropole Val de Loire
Gîte la Trotinière	Luynes	Tours Métropole Val de Loire
Centre d'hébergement Notre Dame la Riche	Tours	Tours Métropole Val de Loire
Hameau Saint Michel	Tours	Tours Métropole Val de Loire
BIT Azay-le-Rideau Chinon Val de loire tourisme	Azay-le-Rideau	Touraine Vallée de l'Indre
BIT de Montbazou - Chinon Val de loire tourisme	Montbazou	Touraine Vallée de l'Indre
Aire de services du camping La Blardière	Rigny-Ussé	Touraine Vallée de l'Indre
Aire d'accueil du camping les terrasses de Rivarennnes	Rivarennnes	Touraine Vallée de l'Indre

Aire de services du camping du Parc de Fierbois	Ste Catherine de Fierbois	Touraine Vallée de l'Indre
Gîte d'Étape	Bréhémont	Touraine Vallée de l'Indre
Cèdre et Charme	Saint-Branchs	Touraine Vallée de l'Indre
Gîte d'étape de la Métairie	Saché	Touraine Vallée de l'Indre
Maison du Souvenir	Maillé	Touraine Val de Vienne
Swing Golf	Braslou	Touraine Val de Vienne
cave de Panzoult	Panzoult	Touraine Val de Vienne
BIT de Richelieu- Chinon Val de loire tourisme	Richelieu	Touraine Val de Vienne
BIT de Sainte-Maure de Touraine- Chinon Val de loire tourisme	Ste Maure de Touraine	Touraine Val de Vienne
BIT de l'île Bouchard- Chinon Val de loire tourisme	Ile-Bouchard	Touraine Val de Vienne
Aire de services	Ste Maure	Touraine Val de Vienne
Aire de repos des Deneux	St Epain	Touraine Val de Vienne
Ecomusée du Véron	Savigny-en-Véron	Chinon Vienne et Loire
Office de tourisme Azay - Chinon Val de loire tourisme	Chinon	Chinon Vienne et Loire
Aire de services du lac Mousseau	Avoine	Chinon Vienne et Loire
Gîte Pic Epeiche	Lerné	Chinon Vienne et Loire
Centre d'hébergement du Véron	Avoine	Chinon Vienne et Loire
Gîte de groupe à l'Abbaye de Seully	Seully	Chinon Vienne et Loire
Gîte Tertuf	Lerné	Chinon Vienne et Loire
Le Pas des Vignes	Savigny-en-Véron	Chinon Vienne et Loire

2/ Moyen site touristique

Financement

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	30%	20%	20%	30%

Hotel Gouïn	Tours	Tours Métropole Val de Loire
Gadawi Parc	Joué les Tours	Tours Métropole Val de Loire
Les Grottes pétrifiantes	Savonnières	Tours Métropole Val de Loire
Château de l'Islette	Azay-le-Rideau	Touraine Vallée de l'Indre
Société Coopérative Agricole de Vannerie	Villaines-les-Rochers	Touraine Vallée de l'Indre
Domaine de Candé	Monts	Touraine Vallée de l'Indre
Château de Saché	Saché	Touraine Vallée de l'Indre
Espace Richelieu - Visite en 3D	Richelieu	Touraine Val de Vienne
Château du Rivau et ses jardins	Léméré	Touraine Val de Vienne
Musée Balzac - Devinière	Seully	Chinon Vienne et Loire

3/Grand Site Touristique

Financement

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	20%	20%	20%	40%

Prieuré de Saint Cosme	La Riche	Tours Métropole Val de Loire
Château de Villandry	Villandry	Tours Métropole Val de Loire
Château d'Azay le Rideau	Azay-le-Rideau	Touraine Vallée de l'Indre
Forteresse du Faucon Noir	Montbazon	Touraine Vallée de l'Indre
Forteresse royale de Chinon	Chinon	Chinon Vienne et Loire

4/ Cœur de ville touristique

Financement

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	30%	20%	20%	30%

Montlouis-sur-Loire	Touraine Est Vallées
Vouvray	Touraine Est Vallées
Montbazon	Touraine Vallée de l'Indre
Saché	Touraine Vallée de l'Indre
Rigny-Ussé	Touraine Vallée de l'Indre
Azay-le-rideau	Touraine Vallée de l'Indre
Villaines-les-Rochers	Touraine Vallée de l'Indre
Bréhémont	Touraine Vallée de l'Indre
La Chapelle aux Naux	Touraine Vallée de l'Indre
Richelieu	Touraine Val de Vienne
Crissay-sur-Manse	Touraine Val de Vienne
Champigny-sur-veude	Touraine Val de Vienne
Maillé	Touraine Val de Vienne
Tavant	Touraine Val de Vienne
Port sur vienne	Touraine Val de Vienne
Seuilly	Chinon Vienne et Loire
Candes Saint Martin	Chinon Vienne et Loire
Lerné	Chinon Vienne et Loire
Chinon	Chinon Vienne et Loire
Chouzé sur Loire	Chinon Vienne et Loire

5/ Hôtellerie de plein air

Financement

	CR	CD	EPCI	GESTIONNAIRE
Financement public	20%	20%	20%	40%

Camping Le Bec de Cisse	Vouvray	Touraine Est Vallées
Les Acacias	La Ville-aux-Dames	Touraine Est Vallées
Les Peupliers	Montlouis-sur-Loire	Touraine Est Vallées
Les Granges	Luynes	Tours Métropole Val de Loire
Airotel La Mignardière	Ballan-Miré	Tours Métropole Val de Loire
Camping La Blardière	Rigny-Ussé	Touraine Vallée de l'Indre
Camping Loire et Châteaux	Bréhémont	Touraine Vallée de l'Indre
Camping "Les terrasses de Rivarennnes"	Rivarennnes	Touraine Vallée de l'Indre
Camping Parc de Fierbois	Ste Catherine de Fierbois	Touraine Vallée de l'Indre
Camping de la nouvelle plage	Veigné	Touraine Vallée de l'Indre
Camping Le Cardinal	Richelieu	Touraine Val de Vienne
Camping La Croix de la Motte	Marcilly-sur-Vienne	Touraine Val de Vienne
Camping Municipal de Marans	Ste Maure de Touraine	Touraine Val de Vienne
Camping Les Bords de Vienne	Ile Bouchard	Touraine Val de Vienne
Camping L'Ile Auger	Chinon	Chinon Vienne et Loire
Camping La Fritillaire	Savigny-en-Véron	Chinon Vienne et Loire

Annexe n°2 : Processus du SMO d'équipements des sites touristiques

